

## Commentaire des articles

### *Ad Article 1er*

L'article 1 précise l'objet de la modification du plan d'occupation du sol. Celui-ci consiste en la modification sur plusieurs points du plan d'occupation du sol « Aéroport et environs » concernant le territoire de la Ville de Luxembourg.

### *Ad Article 2*

La modification consiste à remplacer en partie la partie graphique du plan d'occupation du sol et plus particulièrement le plan d'ensemble et les planches Luxembourg 1, Luxembourg 2, Luxembourg 3, Hesperange unique, Sandweiler 1 et Niederanven 1. Même si ces planches concernent également des parties des territoires de communes voisines, les modifications ne concernent uniquement le territoire de la Ville de Luxembourg.

### *Ad Article 3*

Formule exécutoire.